

Les règles de l'art d'un adoucisseur

Nous rappelons d'abord la définition et l'objet de l'adoucisseur d'eau afin d'éviter au consommateur la confusion avec une autre technologie, par exemple l'osmoseur (qui rentre dans la famille de ce que l'on appelle communément un « purificateur »).

Il faut également éviter l'amalgame entre « l'adoucisseur » et le « détartrage ».

Il est d'ailleurs à noter que le mot « détartrage » ne correspond à aucun terme normalisé.

Un adoucisseur d'eau est un appareil dont la fonction est de réduire la dureté de l'eau en retenant le calcium et le magnésium dissous dans l'eau et de fournir une eau adoucie en vue de protéger des installations des méfaits du calcaire. La dureté de l'eau se mesure par son titre hydrotimétrique (TH) en degrés français qui peut être facilement vérifié par titrage.

Principe général de fonctionnement d'un adoucisseur d'eau

Dans l'adoucisseur, les ions calcium et de magnésium sont échangés contre des ions sodium et viennent se fixer sur une résine échangeuse d'ions qu'il suffit de régénérer quand elle est saturée. Cette opération est automatique. La régénération s'effectue avec un sel spécial adoucisseur et conforme à la norme EN 973.

Les traiteurs d'eau recommandent une qualité supérieure à 99,9% (type A). Le sel est contenu dans un bac à sel qu'il faut remplir deux ou trois fois par an en fonction du volume d'eau à traiter.

Aujourd'hui, les adoucisseurs sont équipés de programmateurs volumétriques automatiques, sans électricité ou électroniques ou électromécaniques, qui déchargent totalement l'utilisateur de tâches autrefois commandées manuellement.

Contexte réglementaire

L'adoucisseur est un traitement d'eau normalisé au plan européen (NF EN 14743 + A1).

Il est le seul appareil d'adoucissement de l'eau reconnu par les Pouvoirs Publics pour les particuliers.

A cet égard et dans le cadre de l'amélioration de l'habitat principal, les propriétaires faisant installer un adoucisseur peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit sur les appareils et l'installation correspondante. Cet avantage défini par l'instruction 3 C-7-06 n° 202 du 08 décembre 2006, comme ceux attachés aux grosses réparations ou aux rénovations, est soumis à plusieurs conditions (bâtiment achevé depuis plus de deux ans et équipement fixe, indissociable de la maison ou de l'immeuble concerné).

A noter que dans les installations collectives, la réglementation prévoit que le consommateur doit pouvoir disposer d'une arrivée d'eau non traitée car il ne serait pas opportun d'imposer une eau traitée à l'ensemble d'une collectivité sans que chacun de ses membres ait le choix entre eau traitée et eau non traitée.

Le particulier qui fait le choix de l'adoucissement de l'eau à son domicile n'est évidemment pas tenu à cette disposition.

Du bon usage d'un adoucisseur

Contrairement à un téléviseur, un ordinateur ou une machine à laver, un adoucisseur n'est pas un appareil anodin dont on peut oublier l'existence lorsqu'on ne s'en sert pas.

D'abord, parce qu'il fonctionne en permanence. Mais aussi et surtout parce qu'il intervient sur l'eau, matière vivante dont la qualité bactériologique doit être préservée.

Son entretien est comparable à celle d'une automobile dont la sécurité demande des contrôles périodiques et un entretien régulier. C'est pourquoi tout membre de la Chambre Professionnelle s'engage à proposer un contrat d'entretien dès la mise en service d'un matériel.

L'adoucisseur pour quels usages ?

Voici une liste non-exhaustive des champs d'application pour lesquels l'adoucisseur d'eau est légitime :

- ✚ Chauffe-eau électrique, chauffe-eau solaire, chauffe-eau à gaz, chaudière ;
- ✚ Réseau d'eau froide sanitaire ;
- ✚ Réseau d'eau chaude sanitaire, circulateurs ;
- ✚ Circuit de chauffage à eau chaude / canalisation / robinetterie ;
- ✚ Robinet / mitigeur / mélangeur / pomme de douche / brise jet / économiseurs d'eau ;
- ✚ Equipements sanitaires (baignoire, douche, lavabo et chasse d'eau) ;
- ✚ Lave-linge, lave-vaisselle ;
- ✚ Petit électroménager (fer à repasser, machine à café, bouilloire, humidificateur d'air, etc.) ;
- ✚ Circuits d'évacuation des eaux usées.

Membre de :

